

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 655

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 35**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à préciser que l'accord pour l'habitat inclusif, passé entre le département et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), tient compte des coûts de démarrage des projets d'habitat inclusif.